

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation
2 juillet 2018

Date d'affichage
15 juillet 2018

Séance du 8 juillet 2019

Le lundi 8 juillet 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Catherine BESSON (procuration donnée à Jocelyne CASTON).
Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Fanny MOREL.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) - Convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques.

Monsieur le Maire e Maire rappelle que le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) assure actuellement, sous sa maîtrise d'ouvrage publique, la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique de fibre à la maison (FTTH) bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme pour l'accès au très haut débit, en application de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales. Un contrat de délégation de service public (DSP) a été attribué en novembre 2016 au délégataire « ADTIM FTTH » dont le siège est 15A rue Laurent Lavoisier – 26800 Portes les Valence, afin de lui confier l'exploitation technique du réseau, ainsi que la commercialisation et l'administration des services aux opérateurs usagers.

Afin de mener à bien sa mission, le syndicat mixte ADN a besoin d'occuper le domaine privé de la commune afin de faire installer des équipements, (notamment les fourreaux, chambres, câbles de fibre optique, boîtiers techniques, poteaux, locaux technique, armoire de rue, système d'accroche ou d'ancrage).

Aussi, un terrain répondant à ses attentes a été choisi, il s'agit de la parcelle cadastrée ZN n°69 pour une surface de 10 140m² (dont 46 m² seront utilisés pour le local technique). Elle se situe Chemin du Thym.

La convention ci-après annexée régit les conditions d'installation et d'exploitation de ces équipements sur le terrain communal qui reste propriété de la commune. Elle précise que l'occupation de l'emplacement est accordée à titre gracieux au profit du Syndicat.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire, décide :

- d'AUTORISER le syndicat ADN à implanter ses équipements sur les parcelles énoncées ci-dessus et à procéder à l'ensemble des demandes d'autorisations,
- d'APPROUVER les termes de la convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques ci-annexée
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER